

CONTACTS:

- Mairie de Gy
164, rte de Gy
1251 GY
- Tél. 022.759.15.33
Fax 022.759.13.65
- Courriel:
info@mairie-gy.ch
- Site:
www.mairie-gy.ch
- Ouverture au public:
mardi
08h30 à 11h00
jeudi
16h00 à 19h00
ou sur rendez-vous

Dans ce numéro:

- Bibliobus
- Médailles de chien
- Etat civil - fermeture
- Illuminations de Noël
- Déneigement
- Opération Nez rouge
- Levée des déchets
- Fête de Noël

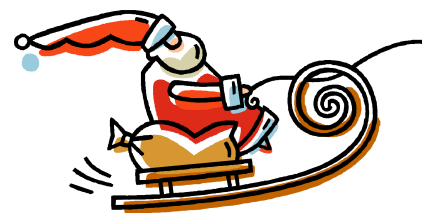
FETE DE NOEL A GY

MARDI 21 DECEMBRE 2010

Toute la population est invitée à célébrer
notre traditionnelle soirée communale de Noël

- 19h00 Temple de Gy
Pour les petits et les grands qui le souhaitent, rendez-vous avec M. le pasteur Van den Heuvel et M. l'abbé Jelen, accompagnés de chants, orgue et saxophone.
- 20h00 Salle communale
Pour tous, productions des enfants de l'école accompagnés par Mmes Sorrenti et Stadler Progin.
Arrivée du Père Noël avec un cadeau pour tous les petits

**Collation offerte par la Mairie
avec la collaboration
gourmande des Gytanes**



Un grand merci à Monsieur Jean-Marc DING qui s'est chargé de la mise en place des illuminations de Noël sur les bâtiments et espaces publics. Des illuminations très réussies, qui donnent un air féérique à notre village en cette période de fêtes.

Bibliobus: dates de passage en 2011 à Gy

Le car du bibliobus desservira notre commune en 2011 un mercredi par mois, devant le Temple, de 14h00 à 15h15.	Janvier	12	Mai	4	Octobre	19
	Février	9	Juin	1 et 29	Novembre	16
	Mars	9	Août	24	Décembre	14
	Avril	6	Septembre	21		

Médailles de chiens 2011

Les propriétaires ou détenteurs de chiens pourront acquérir la marque 2011 attestant du paiement de l'impôt sur les chiens

du 10 janvier 2011 au 31 mars 2011.

La médaille pourra être obtenue sur présentation d'une attestation d'assurance responsabilité civile pour l'année 2011, du certificat de vaccination, avec vaccin contre la rage obligatoire (validité 2 ans) et la feuille d'enregistrement de la puce électronique auprès de la société ANIS à Berne.

Levée des déchets pendant les fêtes

Les différentes levées de déchets auront lieu normalement, selon l'agenda habituel.

Les levées pour les sapins sont prévues aux dates suivantes:

4 janvier, 11 janvier et 18 janvier 2011 (après ces dates, vous devrez déposer vos sapins directement à la Compostière).

Agenda:

- 21.12. Fête de Noël à Gy
- 22.12. Chantier au GYVI fermé.
- 02.01. Surveillance assurée par la société APS Sécurité

L'arrondissement de l'état civil sera fermé

*du vendredi
24 décembre
dès 11h00
au vendredi
31 décembre
inclus.*

Pour l'annonce des décès uniquement, une permanence sera tenue par M^{me} Laurence Grosclaude, officier de l'état civil, le lundi 27 décembre, le mercredi 29 décembre et le vendredi 31 décembre de 9h00 à 11h00.

Etat civil Campagne et rive gauche
Ch. des Rayes 3
1222 Vézenaz
022.722.11.81

HORAIRE DE FIN D'ANNEE

Durant les fêtes de fin d'année, la mairie sera fermée du vendredi 24 décembre 2010 au dimanche 9 janvier 2011

Info neige

La neige a fait une arrivée remarquée en ce début de décembre, l'occasion de faire un petit rappel sur les dispositions cantonales liées au déblaiement de la neige et au dispositif communal mis en place en cas de précipitations.

Le règlement cantonal sur la propreté, la salubrité et la sécurité publiques F3 15.04 précise :

« Art. 22 Nettoyage en cas de neige et verglas »

¹ En cas de chute de neige ou de verglas, les trottoirs doivent être nettoyés le plus rapidement possible. Ce travail incombe aux propriétaires, aux locataires d'arcades, aux concierges ou, à leur défaut, à toutes autres personnes désignées à cet effet par le régisseur ou par le propriétaire.

² Dans les rues où il n'existe pas de trottoirs, l'enlèvement de la neige doit être effectué, le long de chaque bâtiment, sur une largeur de 2 m.

³ Dans tous les cas, les gondoles doivent être nettoyées pour permettre l'écoulement des eaux.

⁴ Lorsque les propriétaires font enlever la neige de leurs toits, ils doivent placer une barrière devant leurs maisons, pendant la durée de ce travail. L'enlèvement ne peut s'effectuer que jusqu'à 9 h du matin et ne doit pas commencer avant le jour. La neige enlevée des toits doit être immédiatement évacuée aux frais et par les soins du propriétaire et déversée aux endroits désignés par l'autorité compétente. »

Le dispositif mis en place par la commune de Gy en cas de chutes de neige repose sur des entreprises privées mandatées par la commune, à savoir M. Yvan CHOLLET, agriculteur équipé d'un tracteur et d'une lame à neige ainsi que M. Jean-Jacques VIDONNE et ses collaborateurs équipés d'un chargeur sur roue compact et ...de pelles.

Les priorités de déblaiement sont les suivantes :

1. Assurer le maintien du passage du bus sur les routes communales
2. Procéder au déblaiement des axes communaux principaux afin de maintenir les liaisons avec les routes cantonales dont le déneigement est assuré par les services cantonaux (relayés par les services communaux en cas de défaillance)
3. Maintenir les accès aux propriétés très excentrées
4. Procéder au déblaiement du préau de l'école et au dégagement des trottoirs dans la mesure où ce travail n'a pas été effectué par les particuliers
5. Assurer un accès aux habitations des personnes les plus faibles (malades, personnes âgées)

En cas de fortes précipitations neigeuses suivies de vents forts, certains axes pourront être fermés en raison des congères.

Par ailleurs, le déblaiement des espaces privés, tels que cours, chemins privés, parkings privés,... est de la compétence des propriétaires ou groupement de propriétaires qui doivent prendre eux-mêmes, et à leurs frais, les dispositions nécessaires pour faire évacuer la neige.

Ce n'est que dans la mesure où les conditions le permettent (espace dégagé de véhicules, emplacements suffisants pour l'évacuation de la neige,...) qu'une aide ponctuelle des mandataires communaux pourra être fournie aux privés. Celle-ci ne pourra intervenir qu'après que les tâches prioritaires énoncées ci-dessus aient été assurées.

Le salage des axes communaux principaux est accompli par le service communal de Jussy. Afin de préserver l'environnement, le salage est réalisé avec retenue.



0 8 0 0 8 0 2 2 0 8

Opération Nez rouge 2010

Le petit renne au Nez rouge sera à nouveau opérationnel en cette fin d'année, afin de raccompagner tous ceux qui renoncent à reprendre le volant pour diverses raisons: fatigue, prise de médicaments, alcool, etc.

L'Opération Nez rouge débutera le week-end du 10 et 11 décembre, puis reprendra du jeudi 16 décembre au samedi 31 décembre 2010.

Le Conseil municipal et le personnel communal vous souhaitent de très Joyeuses Fêtes de Noël ainsi qu'une nouvelle année 2011 remplie de bonheur, de santé et de prospérité.

